

**DELIBERATION N° 19/254 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
DECIDANT LA REALISATION DU PROJET « AMELIORATION DES TRANSFERTS  
ENTRE LA PLAINE ORIENTALE NORD ET LA PLAINE ORIENTALE CENTRE -  
TRANCHE 2 - RENFORCEMENT DES CANALISATIONS A L'AMONT DU  
SURPRESSEUR DE TAGLIU E ISULACCIU »**

**SEANCE DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Michel GIRASCHI  
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Pascale SIMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de réaliser le projet : « Amélioration des transferts entre les systèmes Nord et Centre du réseau de la plaine Orientale - Tranche 2 : Renforcement des canalisations à l'amont du surpresseur d'eau brute de Tagliu è Isulacciu ».

#### **ARTICLE 2 :**

**SOLLICITE** de Mme la Préfète de Corse l'inscription du projet au titre du PEI, la part contributive de la CdC s'établissant à 37 % du montant HT des études et travaux. En fonction du taux de participation de l'Etat, la CdC s'engage à ajuster sa participation.

#### **ARTICLE 3 :**

**ACTE** que l'autorisation de programme correspondante sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 2019 de la Collectivité de Corse.

#### **ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

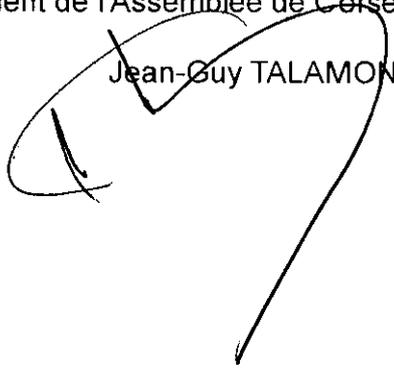
**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 juillet 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE



# ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Contexte du projet

Le réseau collectif de la Plaine Orientale constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse. Il dessert un potentiel irrigable d'environ 35 000 ha dont 25 000 ha équipés à des niveaux divers de densification. La superficie effectivement irriguée est de l'ordre de 10 000 ha/an.

Ce réseau comporte 3 secteurs partiellement interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter-saisonnnières relevant soit de l'OEHC, soit de l'EDF :

- le secteur Plaine Orientale Nord : système Golu.
- le secteur Plaine Orientale Centre : système Alisgiani.
- le secteur Plaine Orientale Sud : systèmes Fium' Orbu et Tagnone-Tavignano.

Le présent projet se situe sur le secteur de la Plaine Orientale Nord et le secteur de la Plaine Orientale Centre.

Le secteur de la PO Nord est alimenté par l'eau du Golu, qui provient essentiellement du barrage de Calacuccia (25,5 Mm<sup>3</sup>), propriété de l'EDF et des apports naturels au fil du Golu, via la réserve de « Guazza » (300 000 m<sup>3</sup>), puis la station de pompage de Casamozza et enfin une conduite fonte DN 800 mm jusqu'à I Fulelli et une conduite fonte DN 700 mm de I Fulelli à San Ghjulianu.

Le secteur PO Centre est quant à lui, alimenté en gravitaire par le barrage de l'Alisgiani d'une capacité de 10,5 Mm<sup>3</sup>, via une conduite en DN 1 200 mm puis 900 mm qui se divise en deux branches Nord et Sud.

La branche Nord est interconnectée avec la PO Nord et la branche Sud avec la PO Sud. (Cf. synoptique général de la Plaine Orientale).

En PO Sud la ressource majeure est la rivière du Fium'Orbu, qui alimente la retenue de Trevadine et permet d'octobre à mai le remplissage des réserves basses situées en plaine :

- Bacciana (2,3 Mm<sup>3</sup>).
- Teppe Rosse (2,3 Mm<sup>3</sup>).
- Alzitone (5,5 Mm<sup>3</sup>).

### La problématique posée par la configuration actuelle

En PO Nord, le barrage de Calacuccia permet à l'OEHC de disposer de 15 Mm<sup>3</sup>/an, concentrés sur la période d'irrigation (mai à octobre). Le volume moyen consommé lors de cette période, sur le secteur de la plaine Orientale Nord est de 10 Mm<sup>3</sup>, il reste donc 5 Mm<sup>3</sup> mobilisable.

Les principales ressources de la PO Centre sont constituées du barrage de l'Alisgiani (10,5 Mm<sup>3</sup>) et de la réserve de Peri (1,8 Mm<sup>3</sup>). Chaque année il reste en moyenne 2 Mm<sup>3</sup> mobilisable.

En PO Sud, lors des quatre années les plus défavorables depuis 2003 (2003, 2007, 2014 et 2015) le reliquat d'eau des trois retenues est quasiment nul. Outre les périodes de sécheresse de plus en plus récurrentes, les volumes consommés augmentent chaque année, ce qui signifie que les réserves d'eau de ce secteur seront à terme insuffisantes.

Cette situation a conduit l'OEHC à programmer le transfert d'une partie de la réserve en eau de la PO Nord vers la PO Centre et d'une partie de la réserve en eau de la PO Centre vers la PO Sud.

La station de pompage de Casamozza, d'une capacité maximale de 2 600 l/s, n'étant sollicitée en période de pointe qu'à hauteur de 2 000 l/s, un transfert de 600 l/s de la PO Nord vers la PO Centre a été décidé, afin d'amener le périmètre d'influence du Golu de la sortie de I Fulelli (situation actuelle) à la sortie Sud de Cervione (situation future).

#### **Description des équipements projetés :**

Au regard des dissipations d'énergie dues à l'augmentation du débit, la conduite existante au refoulement de la station de pompage de Casamozza sera remplacée par :

- une conduite fonte DN 1 000 mm sur environ 1,2 km ;
- une conduite fonte DN 800 mm sur environ 1,5 km ;
- Une conduite acier DN 1 000 mm sur environ 150 ml (pont du Golu).

**Le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>ESTIMATION H.T</b>
Terrassements	700 000 €
Conduites	3 850 000 €
Equipements hydrauliques et électromécaniques	200 000 €
Génie Civil	370 000 €
Travaux divers	140 000 €
Imprévus et divers (Missions connexe, Publications, SPS... ≈ 5 %)	240 000 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>5 500 000 €</b>

Un tel projet de sécurisation et de renforcement relève du Programme Hydraulique Structurant.

Je vous propose donc que la Collectivité de Corse en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives et

réglementaires nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur prochaine inscription à un COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI 63 %	3 465 000 € HT
CTC 37 %	2 035 000 € HT
	-----
Montant total	5 500 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Offiziu d' Ecchippamentu  
Idrolicu di Corsica  
Office d'Équipement  
Hydraulique de Corse



**Amélioration des transferts entre la Plaine Orientale Nord  
et la plaine Orientale Centre**

**Tranche 2 - Renforcement des canalisations à l'amont  
du surpresseur de Tagliu Isulacciu**

**NOTICE EXPLICATIVE**

## I) Présentation générale

Le réseau collectif de la Plaine Orientale constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse. Il dessert un potentiel irrigable d'environ 35 000 ha dont 25 000 ha équipés à des niveaux divers de densification. La superficie effectivement irriguée est de l'ordre de 10 000 ha/an.

Ce réseau comporte 3 secteurs partiellement interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter-saisonnières relevant soit de l'OEHC, soit de l'EDF :

- le secteur Plaine Orientale Nord : système Golu.
- le secteur Plaine Orientale Centre : système Alisgiani.
- le secteur Plaine Orientale Sud : systèmes Fium' Orbu et Tagnone-Tavignano.

Le présent projet se situe sur les secteurs de la Plaine Orientale Nord et de la plaine Orientale Centre.

Le secteur de la P.O Nord est alimenté par l'eau du Golu, qui provient essentiellement du barrage de Calacuccia (25.5 Mm<sup>3</sup>) propriété de l'EDF et des apports naturels au fil du Golu, via la réserve de « Guazza » (300 000 m<sup>3</sup>), puis par la station de pompage de Casamoza et enfin par une conduite fonte DN 800 mm jusqu'à I Fulelli et une conduite fonte DN 700 mm de I Fulelli à San Ghjulanu.

Le secteur P.O. Centre est quant à lui alimenté en gravitaire par le barrage de l'Alisgiani d'une capacité de 10.5Mm<sup>3</sup>, via une conduite en DN 1200 mm puis 900 mm qui se divise en deux branches Nord et Sud.

La branche Nord est interconnectée avec la PO Nord et la branche Sud avec la PO Sud. (Cf. synoptique général de la Plaine Orientale).

En P.O Sud la ressource majeure est la rivière du Fium'Orbu, qui alimente la retenue de Trevadine et permet d'octobre à mai le remplissage des réserves basses situées en plaine :

- Bacciana (2.3 Mm<sup>3</sup>).
- Teppe Rosse (2.3 Mm<sup>3</sup>).
- Alzitone (5.5 Mm<sup>3</sup>).

## II) Problématique

En PO Nord, le barrage de Calacuccia permet à l'OEHC de disposer de 15 Mm<sup>3</sup>/an, concentrés sur la période d'irrigation (mai à octobre). Le volume moyen consommé lors de cette période, sur le secteur de la plaine Orientale Nord est de 10 Mm<sup>3</sup>, le reliquat mobilisable est de 5 Mm<sup>3</sup>.

Les principales ressources de la PO Centre sont constituées du barrage de l'Alisgiani (10.5 Mm<sup>3</sup>) et de la réserve de Peri (1.8 Mm<sup>3</sup>). Chaque année il reste en moyenne un reliquat de 2 Mm<sup>3</sup> mobilisables.

En PO Sud, lors des quatre années les plus défavorables depuis 2003 (2003, 2007, 2014 et 2015), le reliquat d'eau des trois retenues est quasiment nul. Outre les périodes de sécheresse de plus en plus récurrentes, les volumes consommés augmentent chaque année, ce qui signifie que les réserves d'eau de ce secteur vont devenir insuffisantes.

Cette situation a poussé l'O.E.H.C à programmer le transfert d'une partie de la réserve en eau de la PO Nord vers la PO Centre et d'une partie de la réserve en eau de la PO Centre vers la PO Sud.

### III) Consistance du projet

Le projet concerne donc le transfert d'une partie de la ressource de la PO Nord vers la PO Centre.

La station de pompage de Casamozza, d'une capacité maximale de 2 600 l/s, n'étant sollicitée en période de pointe qu'à hauteur de 2 000 l/s, un transfert de 600 l/s de la PO Nord vers la PO Centre a été retenu, afin d'amener le périmètre d'influence du Golu de la sortie de Folelli (situation actuelle) à la sortie Sud de Cervione (situation future).

L'augmentation du débit de transfert au niveau de la station de Casamozza entraînera des pertes d'énergie, saturant le réseau et ne permettant plus de garantir les pressions contractuelles, au niveau des points les plus hauts, au Nord de la Casinca.

La mise en œuvre de ce transfert nécessite donc, d'une part la réalisation d'un surpresseur, et d'autre part le renforcement de canalisations au refoulement de la station de Casamozza.

Le projet a fait l'objet d'une **présentation globale à l'Assemblée de Corse en date du 26 juillet 2018** et d'une **délibération n° 18/253 AC** décidant, dans le cadre d'une première tranche de travaux, de la réalisation du surpresseur de Tagliu Isulacciu.

La présente demande de financement concerne les travaux restant à mener et relatifs au renforcement des conduites.

### IV) Dimensionnement des ouvrages

#### a) *Diagnostic du réseau avec la station de Casamozza au maximum de ses capacités :*

Pour réaliser le diagnostic de la capacité maximale de transfert des conduites existantes et identifier les tronçons limitants (tronçons pour lesquels les pertes de charge unitaires sont importantes), on a réalisé une simulation du fonctionnement, avec la station de pompage de CASAMOZZA à son maximum (Pointe estivale ;  $Q=2600$  l/s).

Le fonctionnement en capacité maximale de la station de pompage de CASAMOZZA (HMT= 100 Mce ;  $Q = 2\ 600$  L/s) permet le transfert de l'eau du Golu jusqu'à la limite entre les communes de Cervioni et San Ghjulianu.

L'augmentation du débit orienté du système Golu (PO Nord) vers le système Alisgiani (PO Centre) entraîne des pertes de charge conséquentes.

L'étude des piézométries révèle que plusieurs tronçons au refoulement de la station de CASAMOZZA génèrent des pertes de charge unitaires de l'ordre de 6 à 9 m/km, dégradant ainsi les pressions de manière très importante.

Parallèlement à la mise en place du surpresseur de Tagliu Isulacciu, si l'on souhaite réduire ces dissipations d'énergie dues à l'augmentation du débit, des doublages ou renforcements de conduites sont nécessaires, notamment au refoulement de la station de CASAMOZZA.



Simulation			0		1	
Tronçon	Longueur (km)	Diamètre (mm)	Perte de charge totale (m)	Perte de charge unitaire (m/km)	Perte de charge totale (m)	Perte de charge unitaire (m/km)
I (1-2)	0.880	800	3.49	3.97	7.75	8.81
II (2-3)	0.085	1 000	0.16	1.88	0.26	3.06
III (3-4)	0.460	800	1.8	3.17	4.09	7.20
IV (4-5)	1.310	800	4.98	2.81	11.4	6.41
V (5-6)	0.540	800	1.01	1.88	3.05	5.69
VI (6-7)	1.470	800	1.9	1.29	6.81	4.63

*b) Conduites à renforcer :*

Au vu des résultats présentés précédemment (Cf. IV.a), les tronçons I et III (le tronçon II correspondant à la traversée du Golu en 1 000 mm) sont à doubler ou remplacer impérativement. Les pertes de charges calculées sur ces deux tronçons ne sont pas acceptables pour des conduites de transfert.

Il conviendrait également de prévoir un doublement ou un remplacement de conduites pour réduire les pertes de charges linéaires sur le tronçon IV (6.41 m/km).

Sur les tronçons V et VI, les pertes de charges linéaires restent élevées pour une conduite de transfert (5 m/km), cependant au vu du linéaire concerné, par rapport au gain de charge que l'on peut espérer, le doublement des conduites sur ces tronçons n'est pas retenu.

Le projet, présenté en juillet 2018 à l'Assemblée de Corse, concluait à une solution technico-économique reposant sur le doublement du 800mm existant, au refoulement de la station de Casamozza, et situé dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Or, la Collectivité de Corse mène actuellement des études en vue d'une réouverture de la ligne ferroviaire et le service du « *transport ferroviaire et de l'intermodalité* » a stipulé, à l'automne 2018, l'obligation de déplacement de la conduite DN 800 mm existante.

Le service ingénierie de l'OEHC a donc décidé d'abandonner cette conduite et de la remplacer par une conduite dont le dimensionnement intègre le nouveau transfert de débit vers le sud.

Une nouvelle étude hydraulique a été menée conduisant à la nécessité de poser **une conduite fonte DN 1 200 mm sur environ 1.2 km** (tronçons 1 et 3 ; gain de pression 10.34 m), **une conduite fonte DN 1 000 mm sur environ 1.5 km** (tronçon 4 ; gain de pression 7.74 m).

Les travaux intégreront également le remplacement de la conduite acier DN 1000 mm posée en encorbellement sur le pont du Golu (linéaire = 150 m).

En accord avec les exigences de réouverture d'une ligne de chemin de fer jusqu'à I Fulelli, le tracé projeté emprunte des parcelles privées.

#### **V) Récapitulatif des travaux à effectuer**

Les travaux consistent donc à remplacer la conduite de transfert fonte DN 800 mm existante au refoulement de Casamozza par :

- une conduite fonte DN 1 000 mm sur environ 1.2 km ;
- une conduite fonte DN 800 mm sur environ 1.5 km ;
- Une conduite acier DN 1 000 mm sur environ 150 m (pont du Golu).

#### **VI) Aspects foncier et réglementaire**

La pose de la conduite sera réalisée sur des terrains privés et nécessitera l'établissement de servitudes. La surface projetée de la conduite dépassant 2 000 m<sup>2</sup>, l'opération devra en outre intégrer la réalisation d'une étude d'impact.

L'enquête parcellaire a d'ores et déjà été réalisée par l'OEHC. L'étude d'impact a été externalisée. L'OEHC élaborera un dossier de DUP unique traitant à la fois des aspects fonciers et environnementaux.

#### **VII) Estimation du coût des travaux**

Les postes de dépense principaux sont les suivants :

#### **Tranche 2 : RENFORCEMENT DES CONDUITES A L'AMONT DU SURPRESSEUR**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Estimation HT</b>
<b><u>Terrassements</u></b>	700 000,00 €
<b><u>Conduites</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fonte DN 1 200 mm</li><li>- Fonte DN 1 000 mm</li><li>- Acier DN 1 000 mm</li></ul>	3 850 000,00 €
<b><u>Equipements hydrauliques et électromécaniques</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Equipements (Vanne, joint de démontage, ventouse, débitmètre)</li></ul>	200 000,00 €

<b><u>Génie civil</u></b>	370 000,00 €
<b><u>Travaux divers</u></b>	140 000,00 €
<b><u>Imprévus et divers (environ 5 %)</u></b> Missions connexes, Publications, SPS	240 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 500 000,00 €</b>

### VIII) Demande financement

La présente demande de financement concerne la tranche 2 du projet d'amélioration des transferts entre la plaine orientale Nord et la plaine orientale Centre.

Le plan de financement envisagé est présenté ci-dessous :

Montant de l'opération : 5 500 000 € HT

Montant éligible : 5 500 000 € HT

<b>MONTANT DE L'OPERATION</b>	<b>ETAT PEI</b>	<b>CTC</b>
100 %	63 %	37 %
5 500 000 €	3 465 000 €	2 035 000 €

### PLANNING DE REALISATION DU PROJET :

Trimestres	2019			2020				2021			
	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Dépôt DUP			■								
Obtention DUP					■						
Demande de Financement						■					
Elaboration du DCE		■	■								
Consultation					■						
Attribution des marchés						■					
Période de préparation							■				
Exécution des travaux								■	■	■	■

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	AMELIORATION DES TRANSFERTS ENTRE LA PLAINE ORIENTALE NORD ET LA PLAINE ORIENTALE CENTRE - TRANCHE 2 - RENFORCEMENT DES CANALISATIONS A L'AMONT DU SURPRESSEUR DE TAGLIU ISULACCIU
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190725-043946-DE
<b>Identifiant interne</b>	043946
<b>Date de réception par la préfecture</b>	5 août 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	25 juillet 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3